ROUBAIX

LA VIE SPORTIVE

Voir à notre Vie Sportive *les Résultats complet, d'hier à*

COLOMBES

Voir à notre Vie Sportive *et à notre* Dernière Heure, *les Pronostics pour aujourd'hui à*

BOIS DE BOULOGNE

Au parc Barbieux

Depuis que les beaux jours se sont enfin décidés à revenir, depuis que le mois de mai déclinant oublie enfin les mélancolies des jours humides et brumeux pour s'abandonner voluptueusement aux brillantes caresses du rayonnant Phébus, les Roubaisiens ont repris le chemin de Barbieux.

Heureux de fuir pendant quelques instants cette puanteur de carde qui empoisonne tous nos quartiers ouvriers en même temps que ces horizons de murailles d'usine surmontées de noires cheminées, ils vont avides de grand air et de naturelle beauté vers le sommet de la « montagne » (?) où Thècle de Roubaix planta jadis son ermitage.

Sur l'opulent boulevard de Paris s'égrène incessamment leur exode.

Le buste de Nadaud fièrement campé sur son socle fait les honneurs du « beau jardin » qui mérite, certes, de plus en plus son élogieux qualificatif du moins dans sa partie comprise entre le boulevard de Paris et le kiosque à musique, car au-delà, il présente à l'heure actuelle, grâce au service municipal compétent, de tels escarpements qu'il faut presque se munir d'alpenstocks pour en entreprendre l'exploration.

Mais comme nous serions impardonnable de nous montrer grincheux en ces journées resplendissantes, n'insistons pas là-dessus et hâtons-nous plutôt de reconnaître que la portion du parc non encombrée de wagonnets Decauville et d'amoncellements de scories est encore assez vaste pour recueillir sous ses frais ombrages tous ceux de nos concitoyens n'ayant aucune aptitude spéciale pour l'alpinisme... artificiel.

Nombreuses sont les allées bien entretenues, dessinant les vertes pelouses agréablement émaillées de chatoyants parterres.

... Pourtant, nous allons encore nous plaindre parce que nous voudrions que cette propriété collective des travailleurs roubaisiens à laquelle nous venons de consacrer quelques gouttes de notre encre, fût une rose sans épines.

Et nous venons précisément d'y découvrir une grosse épine que l'Administration municipale pourrait bien facilement extirper.

... Il arrive parfois que le travailleur qui déambule tranquillement sa journée finie par les allées du parc se sent tout à coup les tympans déchirés par un bruit discordant ne rappelant en rien le chant des oiseaux prégnant leurs couvées dans les frondaisons touffues.

A peine le promeneur a-t-il eu le temps de se retourner qu'il se sent enveloppé des pieds à la tête d'un nuage suffoquant de grise poussière.

Il ne voit plus les arbres, il ne voit plus les fleurs, mais si sa vue s'est ainsi subitement obscurcie, en revanche son odorat est fortement sollicité par un nauséabond relent de pétrole qui impressionne d'une manière plutôt désagréable les papilles nasales.

Ça ne vaut pas mieux que l'odeur de carde, nous serions presque tenté d'ajouter, au contraire !

... Nous nous sommes fréquemment entendu [illegible] au temps où nous usions des fonds de culotte sur les bancs de l'école laïque que la liberté des uns finissait exactement là où commence celle des autres. Eh bien, nous nous demandons si les automobilistes n'empiètent pas un tantinet sur la liberté des prolétaires ?

Il y a quelques années, la Municipalité de la ville de Lille s'est posée la même question et a trouvé équitable d'interdire aux automobiles l'accès du Bois de la Deûle qui est à la Ville de Lille ce que le parc de Barbieux est à la Ville de Roubaix.

Les ouvriers lillois se sont admirablement trouvé de l'arrêté municipal pris dans ce sens et les automobilistes ont, ma foi, presque aussi vite fait de faire le tour du Bois que de passer à travers.

C'est pourquoi nous demandons instamment, à l'un ou à l'autre des membres de notre édilité, M. Gustave Wattinne, par exemple, de provoquer l'éclosion d'un arrêté priant les chauffeurs de ne plus lancer leurs bolides à travers les allées du parc.

Nous voulons croire que la [illegible]tion ne souffrira pas de difficulté.

MARCELS.

La Musique adoucit les Mœurs

Les potins de Barbieux. — Une veste... électorale. — Quand M. le maire reçoit le peuple. — Il y a un âne dans l'histoire.

Dimanche dernier la Musique municipale de Wattrelos donna un concert public au parc de Barbieux.

Je vous vois déjà, lecteurs mes amis, faire la moue en m'objectant que la nouvelle n'est pas bien neuve.

D'accord, mais j'ai quelque chose à ajouter : c'est que le concert donné dimanche dernier au parc de Barbieux par la Musique municipale de Wattrelos se distinguait des concerts ordinaires en ceci qu'il avait au moins un auditeur pas ordinaire lequel était (se répètent encore à l'heure actuelle les habitués du Beau Jardin) M. Eugène Motte, député-maire de Roubaix en personne.

Le député-maire de Roubaix était, ajoute-t-on, vêtu d'un habit de circonstance : il avait endossé une de ces vieilles capotes portées généralement par des particuliers dont le coffre-fort est infiniment moins bien garni que celui de M. Eugène Motte, une de ces redingotes outrageusement culottées reflétant par places les rayons du soleil printanier.

Et, bien que les prolétaires roubaisiens ne soient pas, j'imagine, tels des alouettes, susceptibles de se laisser prendre à un pareil miroir, certaines mauvaises langues se sont demandées si ce paletot de circonstance n'était point tout bonnement une veste.... électorale !

Toujours est-il que M. Motte Eugène a tenu à l'arroser, non avec de l'eau du Jourdain, mais avec d'excellent champagne qu'il a invité les musiciens à venir sabler avec lui dans sa propriété située non loin de là « au Vert-Baudet ».

Voulant que le peuple de Roubaix put être témoin de la cérémonie, M. le Maire lui ouvrit (pour une fois !) les portes de son jardin.

Comme cérémonie il paraît que ça valait une églogue !

Devant la foule accourue parmi cette verdure où réside la Calliope inspiratrice de M. le député-maire, ce dernier debout sur le perron de sa ploutocratique demeure, entouré de sa patriarcale famille, harangua la Musique.

Outre M. Motte, sa famille, les musiciens de Wattrelos et la foule accourue, il se trouvait encore quelqu'un dans le jardin. Oh ! pas un grand personnage ! Un simple animal et quel animal ? Un baudet qui n'était pas vert le moins du monde mais gris tout simplement comme un bourriquet de Pologne.

En écoutant parler son maître (car je suppose que cet âne était la propriété de M. Motte), le brave Aliboron secouait d'un air entendu ses deux longues oreilles.

Que signifiait cette attitude irrévérencieuse ?

Le baudet ne saurait malheureusement pas répondre à cette question attendu que Dame Nature lui a refusé la parole accordée à tant d'autres ânes mais en secouant ses deux longues oreilles, Aliboron reluquait son patron d'un air narquois que l'on eut pu traduire : « Toi, mon vieux, je parierais mille plants de chardons contre un que dans le moment tu songes déjà à préparer ta réélection ! »

MARCELS.

—o—

AUX RECEVEURS BURALISTES

Les Receveurs buralistes de la France entière sont convoqués pour le dimanche 4 juin à 3 heures du soir dans les Mairies de leurs chefs-lieux d'arrondissements respectifs.

Nous espérons que les Receveurs-buralistes de la Région du Nord seront particulièrement nombreux au rendez-vous pour y constituer les sections de leur Syndicat général.

Le Secrétaire provisoire.

—o—

UN CAS D'HYDROPHOBIE

M. Joseph Fournier, 67 ans, rejointoyeur, demeurant rue Franklin, 114, a été hier matin appréhendé au mollet droit par un chien de forte taille.

L'agent Doutreligne averti, a immédiatement abattu le chien dont le cadavre a été transporté à l'abattoir. MM. Bottiau, vétérinaire, a procédé à l'autopsie et a reconnu que l'animal était atteint d'hydrophobie.

M. Fournier, après avoir été pansé par M. le docteur Dupire, a été admis à l'Hôtel-Dieu.

—o—

AUXILIAIRES D'ANTOINE DE PADOUE

M. Adolphe Ovaert, demeurant, rue de Lille, 27, à Croix, a trouvé un chapeau de roue d'automobile (maison de Dion) qu'il a déposé au bureau central.

— M. Georges Lécutier, demeurant rue de la Chapelle-Carrette, 73, a ramassé rue de l'Alma, un fouet qu'on peut lui réclamer.

—o—

PRECOCE MALANDRIN ARRETE

Hier matin, les agents Paris et Fiévet ont arrêté rue de Tourcoing, le jeune Désiré Lucas, 12 ans, en vertu d'un mandat d'arrêt pour vol en date du 19 mai, émanant de M. Hermant, juge d'instruction, à Lille.

—o—

SOCIETE des ARHCITECTES du NORD

Aux concours de la Société Régionale des Architectes du Nord de la France, nos concitoyens dont les noms suivent ont obtenu :

Décorateurs : MM. Lesage, 40 francs ; Gilmant, 40 francs ; Mayeux, 15 francs.

Elèves architectes : M. Barbotin a été mis hors concours avec mention spéciale.

—o—

LES RENTES DES TRAVAILLEURS

— Chez MM. Alfred Motte frères, le 29 mai, à onze heures du matin, M. Henri Lemoine, 54 ans, rattacheur, demeurant à Tourcoing, rue de Soulan, a été contusionné à la main droite par le bâti de son métier. Huit jours de repos.

— Le 30 mai, à onze heures du matin, la jeune Julie Mateu, 14 ans 1/2, soigneuse chez MM. Alfred Motte frères, demeurant rue des Longues-Haies, 152, a été contusionnée au majeur droit en retirant une mèche de laine de son métier. Dix jours de repos.

— Au même établissement, M. Louis Duriez, 35 ans, rattacheur, demeurant rue de Lannoy, cour Boyaval, 11, s'est fait un effort en rattachant. Huit jours de repos.

— Chez M. Motte-Bossut fils, la jeune Angèle Fichelle, 14 ans, épluchoeuse, demeurant rue de la Houzarde, à Wattrelos, a été contusionnée à l'avant-bras gauche en travaillant. Cinq jours de repos.

— Un massicotier de chez M. Henri Legros, M. Louis Pagniez, 24 ans, demeurant à Lille, place de la Nouvelle-Aventure, 7, s'est fait une entorse du poignet droit en serrant un couteau de massicot. Huit jours de repos.

— Le 30 mai, à trois heures du soir, chez MM. Lemaire et Dilies, M. Louis Saparyr, 33 ans, homme de peine, demeurant rue Bernard, cour Spriet, s'est fait un foyer de reins en descendant d'une échelle. Huit à dix jours de repos.

— Chez M. Browaeys de Geyter, M. Auguste Verrier, 52 ans, chauffeur, demeurant rue de la Brasserie, maisons Flipo, 3, s'est contusionné le thorax en tombant d'une chaudière. Trente jours de repos.

— Un charetier de chez M. Gertgen-Stal, boulevard Beaurepaire, M. Théophile Halluighe, 25 ans, demeurant à Leers, au Tri, a été contusionné au pied gauche par un coup de pied de son cheval. Quinze jours de repos.

— Le 29 mai, à cinq heures du soir, M. Léopold Vanthuyne, 21 ans, paqueteur chez M. Amédée Prouvost, demeurant rue des Fossés, cour Tanghe, 3, a été contusionné à la main droite en travaillant. Dix jours de repos.

— Chez M. Louis Grau, le 30 mai, à trois heures et demie du soir, M. Constant Ponthieu, 21 ans, manœuvre, demeurant rue du Tilleul, 395, a été blessé à l'index droit par la chute d'un morceau de fer. Dix jours de repos.

H. Nauwelaers CHIRURGIEN-DENTISTE 5, rue du Collège, Roubaix — Extraction sans douleur Maladies de la bouche.

L. 596.

Informations et Communications diverses

CURAGE DES EGOUTS. — Le mardi 20 juin 1905, à onze heures du matin, dans l'une des salles de l'Hôtel de Ville, il sera procédé à l'adjudication, au rabais et sur soumissions cachetées, des travaux de curage, conformément au projet adopté par le Conseil municipal dans sa séance du 12 mai 1905 et approuvé par M. le préfet du Nord, le 25 du même mois. Le devis s'élève à la somme de 6,000 francs. Cautionnement, 100 francs ; délinitif, 200 francs.

L'ADMINISTRATION DES HOSPICES prévient le public qu'aujourd'hui jeudi les visites pour les parents des malades en traitement à l'Hôtel-Dieu auront lieu comme le dimanche de onze heures à midi.

GARE A VOS TOUTOUS. — En raison d'un cas de rage qui vient d'être constaté à Roubaix, l'administration municipale vient de donner les instructions pour faire circuler la fourrière à chiens dans les rues de la Ville.

L'EXODE DES PETITS MALADES. — Demain matin, à 6 heures 22, 100 garçons et 58 filles partiront pour le Sanatorium de Saint-Pol-sur-Mer. Ce sera le premier départ de l'année 1905.

LA COMMISSION DE CLASSEMENT DES CHEVAUX a commencé ses opérations hier, mercredi, à Roubaix, boulevard Gambetta, en face de l'Hippodrome.

Elle se compose comme suit :

MM. Heneaux, lieutenant de cavalerie territoriale, président ; Gillools, vétérinaire à Quesnoy-sur-Deûle ; Gibon, membre de la commission civile ; Hubinet, brigadier au 19e régiment de chasseurs.

Dans cette séance, 250 chevaux ont été présentés devant la commission.

—o—

Dépôt des Cartes Postales Ed. G B, au Grand Bazar. 612-4.

Théâtres, Fêtes et Concerts

CONCERT PUBLIC. — Voici le programme du concert qui sera exécuté par la Philharmonique du Jean-Ghislain, aujourd'hui jeudi, 1er juin, à quatre heures et demie, place de la Justice :

1re partie. — 1. Marche militaire (Allier). — 2. Jeanne d'Arc, ouverture (Bajus). — 3. Les Dragons de Villars, fantaisie (Milloz). — 4. Village suisse, valse (Ch. Benielé).

2e partie. — 5. L'Andalouse en Chine (Neuray). — 6. Le Jour et la Nuit, fantaisie (Leroux). — 7. Polka des Zouaves (Redouté).

—o—

Cinéma gratis 1. 1. jours : Galeries Lilloises

ÉTAT CIVIL

de ROUBAIX du 31 mai 1905

Naissances. — André Huyge, rue Carpeaux, 7. — Théophile Gatte, rue Franklin, 129. — Hélène Thiénpont, rue du Tilleul, 255 *bis*. — Suzanne Moreels, rue Inkermann, 155. — Georgette Leclercq, boulevard de Cambrai. — Edouard Van Vyve, rue de la Fosse-aux-Chênes, cour de l'Aigle-d'Or, 19. — Gérard Fontenay, rue de la Balance, 100. — Marie Bourgois, rue de Leers, maisons Duchatelet, 3. — Julien Delcoigne, rue Sainte-Elisabeth, 31. — Henriette Caquet, rue de la Guinguette, cour Sénécaut, 6.

Décès. — Amand Heulst, 66 ans, sans profession, rue Saint-Jean. — Emile Pluquet, 55 ans, tisserand, rue des Quinze-Ballots, 3. — Flavie Heisens, 53 ans, ménagère, rue des Récollets, cour Pollet, 2.

BELLENGUEZ Bd Liberté, 61, Lille. Complet s. mes. 45 f. Pardessus s. m. 35 f. 1029-4

TOURCOING

VIOLENT INCENDIE A NEUVILLE-EN-FERRAIN. — Voir aux Faits Divers.

—o—

L'ORAGE

Le violent orage qui s'est abattu par deux fois mercredi sur notre ville, a occasionné quelques dégâts. Les cars électriques ont eu particulièrement à souffrir.

Vers 7 h. 1/2 du matin, le tonnerre est tombé sur un car qui sortait du dépôt de la rue de Roubaix. Tous les appareils ont été endommagés ; la voiture elle-même a pris feu. Mais les employés de la Compagnie ont eu raison de l'incendie avec quelques seaux d'eau. Le wattman et le percepteur du car en ont heureusement été quittes pour une violente commotion.

Vers trois heures du soir, un car électrique qui se dirigeait vers la gare des Francs et passait rue de Paris, ses lumières allumées, a également été atteint par le tonnerre en face de la filature Tiberghien frères. Les fils d'éclairage ont été brûlés ; mais ni le wattman ni le percepteur, ni les voyageurs que contenait le car n'ont été blessés. Tous s'en sont tirés avec une violente commotion.

Vers huit heures du matin, une maison portant le numéro 42 de la rue Masséna, et occupée par M. Edouard Desurmont, tisserand, et ses six enfants, a été inondée par l'eau de pluie qui tombait en abondance. M. Desurmont a été obligé de déménager tous ses meubles et ses vêtements, qui ont été quelque peu détériorés.

Le service de la voirie, prévenu, a envoyé sur les lieux quelques hommes qui, après trois heures de travail, ont pu faire s'écouler l'eau.

Les dégâts s'élèvent à une dizaine de francs.

Vers 3 heures du soir, le tonnerre est tombé sur la cheminée de l'habitation de M. Delescluze, moniteur-chef de la société de gymnastique la « Jeunesse du Blanc-Seau », demeurant rue Molière, 7, au Blanc-Sceau. La cheminée a été coupée en deux et une partie de celle-ci s'est abattue sur le toit de la maison voisine, appartenant à Mme Vve Dervaux, dont quelques pannes ont été brisées. Des briques ont également roulé sur la chaussée n'occasionnant heureusement aucun accident de personne. Les dégâts s'élèvent à environ 100 francs.

—o—

UN INSOUMIS

Le sous-brigadier de sûreté Lecafette et le garde Dumortier Jules, ont arrêté rue Achille-Testelin, un nommé Prosper Frouchart, né à Armentières, en 1866, lamier, sans domicile fixe. Celui-ci qui est réserviste de la classe 1886, était insoumis depuis le 3 mai 1905. Il a été conduit à Lille, mercredi matin par les gendarmes de Tourcoing et remis à l'autorité militaire.

—o—

SOCIETE des ARCHITECTES du NORD

Aux concours de la Société régionale des Architectes du Nord de la France, nos concitoyens dont les noms suivent ont obtenu :

Décorateurs : M. Lécluse, 30 francs ; M. Ghislain, 20 francs ; M. Frémaux, 10 francs.

—o—

GARDEZ VOS CHIENS

Dans la journée de mercredi, 6 chiens qui divaguaient dans les rues ont été saisis par la police et mis en fourrière. Trois contraventions ont été dressées contre des habitants qui ont laissé leurs chiens courir les rues.

—o—

AVIS AUX MALADES

Suivant avis de la Commission administrative des hospices, à partir de vendredi prochain, 2 juin, l'admission des malades de l'Hôpital-Civil aura lieu au cours de la consultation que M. le docteur Huriez donnera chaque jour, dans une des salles de l'établissement à 8 h. 1/2 du matin.

—o—

LES VACABONDS

Les gendarmes de Tourcoing ont arrêté à Mouvaux, un voyageur Arthur Equinet, âgé de 40 ans, journalier et l'ont conduit à Lille mercredi matin.

PENTECOTE. — FETES DE LILLE

Les Mercredi 7 et Jeudi 8 Juin, aux Galeries Lilloises, **Vente-Réclame Monstre** d'une grande quantité d'articles, **Véritables Cadeaux**. Superbe Prime.

ÉTAT CIVIL

de TOURCOING du 31 mai 1905

Naissances. — Delahaye Gérard, rue de Roubaix, 4. — Lecat Renée, rue Colbert, 242. — Saison Albert, rue de Beauvais, 40. — De Saint-Fuscien Carmen, rue de Gand. — Follet Marie, rue du Dahomey, 76. — Catoire Désiré, rue de la Blanche-Porte.

Décès. — Vanhoenacker Angèle, 6 ans, rue de Gand, 977. — Maes Maurice, 4 mois, rue du Moulin-Fagot, 37.

SAVON du CONGO Parfum suave Victor VAISSIER

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

DOUAI

L'AFFAIRE TATINCLOUX. — Dans son audience d'hier, la Cour (Chambre des appels correctionnels) a réformé le jugement condamnant les frères Tatincloux pour leur récente agression de la porte de Lille. Elle a ramené les peines à 3 mois de prison pour Louis Tatincloux et à 15 jours avec sursis pour J.-B. Tatincloux.

CHUTE GRAVE. — Hier, dans la matinée, un passant qui traversait la rue Saint-Jacques, Antoine Delplanque, journalier à Vitry-en-Artois, a soudain glissé en voulant mettre le pied sur le trottoir. Dans sa chute le malheureux s'est fracturé la jambe gauche. Il a été transporté à l'Hôtel-Dieu.

ON RECLAME. — Nous recevons la note suivante :

« Par ces temps de grande chaleur, la plus élémentaire hygiène commanderait que le marché aux poissons fut quotidiennement et abondamment arrosé. Ceux qui sont chargé de l'entretenir dans un état de propreté suffisante, s'acquittent évidemment de leur besogne, mais il n'est pas dans leur pouvoir de faire cesser cette odeur tenace et écœurante qui persiste après chaque marché. La municipalité que ne doit pas laisser indifférent la santé de ses administrés, ferait sagement en prescrivant d'arroser, pendant et à l'issue du marché. »

Ainsi que nous l'avons annoncé, l'affaire de MALADE DANS LA RUE. — Hier, vers deux heures, un journalier de Vis-en-Artois, nommé Lucas et âgé de 31 ans, tomba place Thiers, en proie à des crises d'épilepsie de la dernière violence. Le malheureux a été transporté à l'Hôtel-Dieu.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

ANZIN

L'ACCIDENT DE TRAMWAY

l'accident de tramway qui s'est produit le 12 Janvier dernier, et dont le nommé Laurette François, 53 ans, forgeron à Valenciennes, a été victime, a été appelée hier, à l'audience du tribunal correctionnel, devant lequel le chef de train Dasaide François, 32 ans, a comparu pour blessures par imprudence.

Laurette, qui prenait tous les jours le tramway de six heures du matin, au Marché-aux-Herbes pour la Bleuse-Borne, était allé à pied cette fois, jusqu'au Chantier, où il fut seulement rattrapé par le train, qui avait dix minutes de retard.

A l'arrêt des Ecoles, Laurette, qui se trouvait sur la plate-forme, voulut descendre. C'est alors qu'il tomba, les jambes prises sous la voiture.

Il dut être transporté à l'Hôtel-Dieu, et on dut pratiquer l'amputation du pied droit et de la jambe gauche.

13 témoins sont cités. Les dépositions sur les circonstances de l'accident sont assez contradictoires.

La victime, dont l'récit est d'ailleurs corroboré par les nombreuses déclarations, déclare que le tramway n'avait pas arrêté, mais seulement ralenti, aux « Ecoles ».

Le chef de train ayant donné un coup de sifflet bref, le train reprit brusquement sa vitesse. C'est par suite du heurt produit par cette remise en marche que Laurette qui se disposait à mettre pied à terre, fut projeté à terre.

L'inculpé prétend de son côté que le train était normalement arrêté aux « Ecoles », et que c'est ensuite, en voulant descendre en marche, que le voyageur serait tombé, victime de son imprudence ! Damide aurait alors sifflé plusieurs coups, pour arrêter.

M. le Contrôleur des Mines Bizet, qui a procédé à une enquête, a conclu, ainsi que les ingénieurs du contrôle, à la responsabilité de Damide.

Il convient que l'arrêt des Ecoles n'est pas un arrêt fixe, inscrit au cahier des charges.

Mais les mécaniciens ont l'habitude d'y arrêter et Damide aurait dû vérifier s'il n'avait pas alors de voyageur à descendre ou à monter.

L'honorable fonctionnaire expose également que Laurette était abonné depuis longtemps au tramway, que de l'aveu de tous, il était très prudent, fait qui semble contradictoire, avec l'affirmation de Damide qui dit qu'il a dû descendre en marche.

M. Orléange, commissaire de police à Anzin donne les résultats de la minutieuse enquête à laquelle il a procédé.

Les femmes Delannoy, Marchandise, Eve, Mlle Nève, les sieurs Debus, Sol, Raset, Mosin, le cécanicien Seulis sont ensuite entendus.

Sauf Mosin et Seulis, les autres croient pouvoir affirmer que le tramway n'aurait pas arrêté aux « Ecoles ».

M. Flobert, ministère public, prononce un réquisitoire très précis, fort élégamment présenté, qu'il conclut en demandant l'application de la loi sans toutefois s'opposer à l'indulgence.

Après plaidoirie de Me Desocbaix, le tribunal remet l'affaire à huitaine pour jugement.

BLANC-MISSERON

INGRATITUDE. — Le nommé Andris, mineur, filait le parfait amour avec la fille Pauline Stermont.

Il se montrait pour celle-ci plein de prévenances, lui payant même de lointaines et charmantes excursions.

On ne lui en fut guère reconnaissant, car dernièrement, il constatait que l'oiseau était envolé, non sans emporter un viatique de 50 francs qui se trouvait dans une malle.

La gendarmerie a ouvert une enquête.

LA COLONIE SANTOL

Hier est venue, devant le tribunal correctionnel de Valenciennes, l'affaire de mœurs dont nous avons parlé, et qui a eu pour théâtre, le 23 avril dernier, la succursale de l'œuvre du « Placement Familial », autrement dite « Colonie Santol ».

Ce jour-là, dans la soirée, le pupille Grobois se trouvait dans la cuisine de l'établissement, avec le cuisinier Ausudre, 27 ans ; les pupilles Hardy et Houllé, 17 ans, et deux jeunes voisins, les frères Tribout, 14 et 11 ans.

Grosbois, ayant reçu d'un de ses compagnons un verre de bière dans le cou, monta se coucher.

On le fit descendre, sous prétexte de lui faire sécher sa chemise. Grosbois fut alors contraint de se déshabiller sous motif avouable.

Le huis-clos est prononcé. L'inculpation d'outrage à la pudeur n'est pas retenue par le tribunal, qui condamne Ausudre en 15 jours, Hardy et Houlié en 20 jours de prison, avec sursis, pour violences.

Le jugement, bienveillant, constate que le cuisinier et les pupilles devaient être considérés comme abandonnés à eux-mêmes, par les directeurs de l'établissement, ce qui est de nature à diminuer la responsabilité des inculpés.

Conclusions que la responsabilité morale de ces faits scandaleux remonte donc plus haut et ne prouve pas précisément l'influence rénovatrice et moralisatrice de l'Œuvre.

Grosbois qui de son côté est poursuivi pour s'être livré à des exhibitions à la fenêtre, en présence de jeunes filles, est condamné, par défaut, à huit jours de prison.

SAINT-SAULVE

POUR UN CAILLOU. — Le jeune Véron Octave, 14 ans, a eu l'idée malencontreuse de lancer un caillou à la femme Duée-Alglave, qui fut de ce fait blessée à la jambe.

C'est évidemment soit une plaisanterie déplorable, soit un acte de méchanceté qui demandent répression. Mais cela explique insuffisamment que le juge d'instruction ait cru devoir lancer un mandat d'amener contre ce gamin et le faire arrêter, ni plus ni moins qu'un voleur ou un criminel — et on n'a pas toujours vu traités ceux-ci de si rigoureuse façon !

PAS-DE-CALAIS

LE TRANSLOY

INJURES. — Procès-verbal a été dressé, dimanche dernier, contre le nommé Emile Delsalle, âgé de 33 ans, journalier au Transloy, pour menaces et insultes envers le gendarme Dassonville, de la brigade de Bapaume, dans l'exercice de ses fonctions.

MEURCHIN

IVROGNE IRASCIBLE. — Un sieur Antoine Lohier, terrassier, dînait avec quelques copains, aussi émus que lui, à l'estaminet Gorgibus. Le quart d'heure de Rabelais arrivé, il refusa de solder la dépense et aux observations du débitant, il répondit en s'armant d'une chaise et en démolissant les carreaux d'une fenêtre, ainsi qu'un store. La gendarmerie a dressé procès-verbal pour bris de clôture et ses copains ont été gratifiés chacun d'un procès pour ivresse.

FOUQUIERES-LES-LENS

POUR SAVOIR L'HEURE. — Mme Zélia Loyer, marchande de lait à Fouquières, est venue se plaindre à la gendarmerie de ce qu'on lui avait volé une montre et sa chaîne, valeur 45 francs.

Elle attribue ce méfait à une personne qui aurait profité de son absence pendant qu'elle était descendue à la cave chercher du lait, pour faire main basse sur la toquante. La gendarmerie a ouvert un enquête.

LOOS-EN-GOHELLE

DEUX FORCENES. — Après avoir bu plus que de coutume, les sieurs Anatole Ferrier et Fernand Laby sont entrés dans la maison occupée par la sœur de ce dernier, Gabrielle Laby, et s'emparant d'un lit qui avait été démonté pour le transporter, ils le portèrent dans la cour et le mirent littéralement en pièces. De plus ils défoncèrent la porte d'un buffet.

Les gendarmes ont dressé procès-verbal à ces deux énergumènes qui mettent leur acte sur le compte de l'ivresse.

SALLAUMINES

FIN D'IDYLLE. — Paul M..., et Jeanne L... filaient depuis assez longtemps le parfait amour, mais tout passe et l'amoureux reçut son congé. Furieux de cette solution il s'oublia jusqu'à administrer à son amie une de ces tripotées qui laissent sur l'épiderme de multiples traces tricolores. M... a récolté un procès-verbal.

Pour comble de malheur, on enlevait la nuit suivante à la dame L..., quatre superbes lapins.

LAVENTIE

FIN DE CARRIERE. — Lundi, vers 5 heures du soir, on voyait passer dans les rues de Laventie un pauvre diable, au xtraits exprimant la souffrance, à la démarche pénible. Quelques personnes eurent pitié de lui et il reçut ainsi quelques sous, du pain et un verre de genièvre. Puis le miséreux s'en fut reposer son corps lassé dans un champ situé au lieu dit « La Croix-Saint-Antoine ».

Une heure après, l'homme n'était plus qu'un cadavre. Dans ses poches, on trouva un extrait de naissance au nom de Guilbert Eugène, 49 ans, né à Calais, et un billet d'hôpital mentionnant sa sortie à la date du 3 avril.

BILLY-MONTIGNY

BAL DE BIENFAISANCE. — Une erreur s'est glissée, hier, dans notre compte rendu sur le bal de bienfaisance organisé par la jeunesse de Billy-Montigny, au profit des pauvres de la commune.

Disons que le bal a produit la somme nette de 97 francs, qui a été remise par la commission entre les mains du citoyen Laurent, 1er adjoint, faisant fonction de maire.

Tous nos remerciements et nos chaleureuses félicitations aux dévoués organisateurs.

COURRIERES

LES FETES DE LENS. — La Jeunesse Socialiste, ainsi que la société de Libre-Pensée « La Courriéroise » prendront part aux fêtes de Lens, le 11 juin prochain.

Ces deux sociétés ont fait parvenir leurs adhésions, à l'Hôtel-de-Ville de Lens, lundi dernier.

LA PHLÉBITE

Voulez-vous vous mettre à l'abri de l'embolie, l'accident le plus terrible de la phlébite ? Si vous y avez échappé, voulez-vous éviter les enflures persistantes, les engourdissements, l'impotence qui résultent si souvent des phlébites anciennes ? Prenez à chaque repas un verre à liqueur d'**Elixir de Virginie** qui rétablira la circulation et fera disparaître toute douleur. Le flacon, **4 fr. 50**, franco. Paris, 2, rue de la Tacherie. Envoi gratuit de la brochure explicative. Exiger sur l'enveloppe de chaque flacon la signature de garantie NYRDAHL. 584-4.

TRIBUNAUX

Conseil de guerre du 1er corps d'armée

Séance du 31 mai 1905

Président : M. le colonel BIZARD, commandant le 43e d'infanterie. — Ministère public : M. le sous-intendant militaire de 1re classe BOULAY.

— F..., réservisle de la classe 1894-1896, du recrutement de Lille : insoumission. Trois mois de prison avec sursis.

Défenseur : Me Chantry.

— D..., réservisle de la classe 1896, du recrutement d'Avesnes : insoumission. Trois mois de prison.

Défenseur : Me Chantry.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 31 mai 1905

Présidence de M. **Sée**, vice-président.

LE Dr LEPERS contre l' « EGALITE ». — M. Callame, gérant de l' « Egalité » et du « Réveil du Nord », était poursuivi par le docteur Lepers de Roubaix, qui, à propos de deux articles parus en date des 22 et 24 mars dernier et qu'il jugeait diffamatoires, réclamait du tribunal, outre les peines correctionnelles une somme de 10.000 fr. (dix mille) de dommages et intérêts.

La demande du docteur Lepers était présentée par Me Gœthals. Le gérant était défendu par Me Balavoine.

La loi, nous interdisant de rendre compte de cet intéressant débat, nous nous bornons à donner le jugement : le gérant fut condamné à 16 francs d'amende et à...25 fr. de dommages et intérêts.

POURSUITES CONTRE LE « JOURNAL D'ARMENTIERES ». — M. Ramon, gérant de ce journal est poursuivi par Daudrumetz et d'autres militants radicaux et socialistes d'Armentières, à raison d'un article diffamatoire.

Après plaidoiries de Me Spriet pour les plaignants et Me Boyer-Chamart pour le prévenu, l'affaire est mise en délibéré.

LE « MATIN » CONTRE LE « JOURNAL DE ROUBAIX ». — Le « Matin » poursuit le « Journal de Roubaix », pour reproduction d'un article publié antérieurement dans le « Matin ». L'affaire n'a pu venir à cette audience, l'avocat du « Matin » ayant demandé une remise.

L'AFFAIRE DES DOUANES D'HOUPLINES. — Nous avons déjà longuement parlé de cette affaire, dans laquelle cet inculpé un sieur Boutraine pour avoir, paraît-il, recelé un ballot de café vert et d'allumette passé en fraude. Il paraîtrait que certains préposés se seraient prêtés à une petite combinaison qu'il ne sera peut-être pas inutile d'éclaircir.

L'affaire a été renvoyée au 28 juin.

IVRESSE. — Clara Tellier, qui détient en même temps que Pierre Brame le record de ces condamnations, comparaît aujourd'hui pour s'être livrée, le 21 mai dernier aux libations exagérées qui lui sont chères. Elle s'entend condamner avec le plus grand calme à huit jours de prison, et remercie le tribunal par un sourire aimablement ironique.

VOL. — Joseph Chatelet et Albert Hazebroucq, ayant volé un jambon, à Croix, sont condamnés, le premier à 15 jours d'emprisonnement et le second à trois jours.

FRAUDE. — Pour avoir fait passer subrepticement la frontière à diverses quantités d'allumettes, café vert, tabac, etc. ; le tribunal condamne : Louise Banquet, 22 ans, ménagère, à Lys, à 8 jours de prison ; Berthe Desnoulez, 18 ans, et Eugénie Morant, 16 ans, fileuses à Roubaix, à 4 mois de prison et deux amendes de 500 francs ; Malfait, 16 ans, manœuvre à Roubaix, à 1 mois de prison ; Ernest Ghier, 17 ans, à 1 mois de prison avec sursis ; enfin il fait remettre à leurs parents Julien Carpentier, 14 ans, et Gustave Vansanheyge, 11 ans.

INFRACTION A UN ARRETE D'EXPULSION. — C'est le cas de Hélène Morel, 18 ans condamnée pour ce fait à 15 jours de prison.

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

Audience du 31 mai 1905

Présidence de M. **Sée**, vice-président.

ADJUDICATION

A LILLE. — Une maison à usage de rentier, 30, rue du Chauffour, mise à prix moyennant 9.334 fr., a été adjugée à Me Lefort pour la somme de 10.050 fr.

LA SANTÉ EST ASSURÉE

à tous ceux, hommes, femmes et enfants, qui feront un usage quotidien et régulier de l'excellent

APERITIF

BANYULS-TRILLES

soigneusement préparé avec du Vieux Vin de BANYULS et le meilleur QUINQUINA et uniquement recommandé par les célébrités médicales.

Dans tous les Cafés, les bons Estaminets et chez les Entrepositaires

A cause des nombreuses imitations, refuser la consommation si la bouteille ne porte pas l'étiquette BANYULS-TRILLES. 179-4.

LA VIE SPORTIVE

LES COURSES

Courses à Lille

Aujourd'hui à 2 heures 1/2, Hippodrome du Bois de la Deûle :

PRONOSTICS

Du *Jockey* :
Prix du Paddock : Beauty ou Motocycle.
Prix des Dames : Girolamo ou Motocycle.
Prix des Tilleuls : Huguette II ou Talaut III.
Prix de la Société de Sport de France : Duo II ou Commandant.

Courses à Douai

Engagements pour la réunion du 11 juin :

Prix du Chemin de fer du Nord (haies, à réclamer, gentl. et jock., 3,000). — Rubens II, Leporello (3,000) Pic du Midi (3,000), Wales, Oriflamme III, Airy (1,500), Dernière, Craiova (1,000), Saint Emilion, Mohégan (2,000), Clarion (2,000), Bel Ami (3,000), Prospero (1,000), Aiglon II (2,000), Pontife (3,000), Bakou (2,000).

Prix de la Société des Steeple-Chases de France (steeple-chase militaire, 2e série, 3,000). — Colombelles, Othello, Cabotin, Camyo, Quémandeuse, Andoaria, Vulcain III, Janissaire, Visclinou, Glaieul II, Madame Benoiton, Nonante, Euler-Fleurus III, Camomille II, Florian, Jem Macé, Ombrière, Iry.

Prix des tribunes (steeple-chase, hacks et hunt., II, à réclamer, 4,000). — Leporello (3,000), Jonzac (3,000), Artous, Fil Double, Galipette, Chouan, Tribun,